

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaire (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

loi Notré - article L.2313-1 du CGCT



Pour la ville de Nice, le DOB 2016 est intervenu le 5 février 2016 et s'est prolongé par la présentation du budget primitif en séance du 1er avril 2016. Le compte administratif retrace de manière synthétique l'ensemble des opérations financières réalisées durant l'exercice comptable ainsi que les résultats cumulés au 31 décembre 2016.

La présentation des comptes administratifs est normée par le législateur, elle est structurée en deux grands ensembles :

- les dépenses/recettes de fonctionnement recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- les dépenses/recettes d'investissement s'inscrivent plus dans le long terme, elles correspondent à des investissements durables ou la souscription d'emprunts par exemple.

FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 565 M€, dont 562 M€ de recettes réelles (les recettes dites "d'ordre" correspondent à des écritures purement comptables et sont peu représentatives de l'activité de la commune). Ces recettes proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat, mais ces dotations connaissent une réduction drastique depuis plusieurs années, avec une baisse de près de 40%. La Ville ne souhaitant pas alourdir la fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises, l'ajustement est réalisé par une optimisation des autres recettes.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 544 M€ dont 526 M€ d'opérations réelles. Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel prévus au chapitre "012" (54%) et des dépenses courantes prévues au chapitre "011" (22%). Là encore le souci d'optimisation est permanent. En dépit de l'impact financier du terrible attentat du 14 juillet 2016, malgré les mesures nationales sur les rémunérations et carrières des agents et l'élargissement des missions, les dépenses ont été contenues, en baisse de 0,012%. A périmètre constant, les charges auraient baissé.

Le résultat de fonctionnement cumulé avant affectation s'élève précisément à 50 851 850,95 €, soit une hausse de 37% par rapport à l'exercice 2015.

Le résultat de fonctionnement cumulé libre d'affectation s'élève précisément à 22 518 672,65 €, soit une baisse de 27% par rapport à l'exercice 2015.

AUTOFINANCEMENT

Cette gestion efficiente permet de dégager de l'épargne : la différence entre recettes et dépenses réelles génère un autofinancement qui alimente la section d'investissement, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt. L'autofinancement 2016, tel que figurant dans la maquette budgétaire, s'élève à 62 M€.

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement atteignent 128 M€, dont 95 M€ de recettes réelles. Elles sont constituées en grande partie d'emprunts (62%), et de subventions perçues (14%).

Les dépenses d'investissement s'établissent à 150 M€, dont 146 M€ de dépenses réelles. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 81 M€. Priorité est donnée aux grands équipements tels que les installations sportives et scolaires, ainsi qu'à la sécurité et à la proximité. La ville poursuit également un objectif de désendettement, l'encours ayant diminué de 3,7 M€ en 2016.

BUDGETS ANNEXES

Bien que la réglementation prévoit une unicité du budget, elle impose également quelques exceptions dites "budgets annexes". Il en existait deux pour la commune jusqu'à l'an dernier, le budget annexe lié aux musées le budget annexe relatif à l'opéra. Les masses financières concernées sont faibles par rapport au budget principal, mais il peut être utile d'en avoir une vision consolidée :

DEPENSES	BP ville	BA opéra	BA musées	TOTAL
FONCTIONNEMENT	544 587 464	20 531 259	540 818	565 659 541
INVESTISSEMENT	150 133 543	456 809	375 360	150 965 712
TOTAL	694 721 007	20 988 068	916 178	716 625 253